

HAUTE-LOIRE Faits divers

Plusieurs maisons cambriolées au cours de la semaine



À l'approche des fêtes, les cambriolages semblent se multiplier dans le département. Au moins quatre résidences ont été visitées au cours de la semaine.

■ Saint-Ferréol-d'Auroure

Les faits ont été signalés lundi après-midi, dans une habitation de la commune de Saint-Ferréol-d'Auroure. Les cambrioleurs se sont introduits dans la maison de la victime en forçant la porte d'entrée. Toutes les pièces ont ensuite

Les malfaiteurs n'hésitent pas à forcer les portes fenêtres des habitations pour arriver à leur fin. Photo illustration Progrès/

Patrick BLANCHARD

été fouillées. Les voleurs ont emporté du matériel informatique.

■ Les Villettes

Les malfaiteurs ont perpétré leur vol, lundi, en l'absence des occupants de l'habitation principale située dans le bourg des Villettes. Ils ont d'abord tenté de forcer la baie vitrée de la maison. Voyant que celle-ci tenait bon, les voleurs l'ont alors brisée. Ils sont ensuite entrés et ont fouillé toutes les chambres. Ils ont dérobé des bijoux.

■ Beaux

Mardi, vers 15 heures, les gendarmes se sont rendus à Beaux pour constater une effraction dans une résidence principale. Cette fois, les malfrats ont forcé le volet

d'une porte-fenêtre, avant de fracasser celle-ci et de visiter l'entièreté du domicile des propriétaires. Du matériel informatique a été volé.

■ Cussac-sur-Loire

Une nouvelle effraction a été constatée vers 18 heures, mardi à Cussac-sur-Loire. Un peu plus tôt dans l'après-midi, les voleurs se sont introduits par effraction dans le domicile des victimes en effectuant une pesée sur la porte vitrée en PVC. Ils ont ensuite fouillé toutes les pièces et ont volé de l'argent liquide, ainsi que des bijoux.

Selon différents posts publiés sur les réseaux sociaux, d'autres habitants de l'Yssingelais auraient été victimes de faits similaires.

H. D.

LE PUY-EN-VELAY

Trois blessés dans une collision entre trois voitures

L'accident de la route s'est déroulé sur le boulevard de Cluny, proche du restaurant Quick, mercredi vers 21 h 50. Selon les premières informations, il s'agirait d'un choc entre trois voitures, circulant sur cette artère très passante du Puy-en-Velay. Dans le choc, trois personnes qui étaient à bord des voitures ont été légèrement blessées : deux femmes de 37 et 58 ans et un jeune homme de 24 ans. Ils ont tous les trois été transférés au centre hospitalier Émile-Roux du Puy-en-Velay.

LOIRE

Un accident entre trois voitures provoque des bouchons sur l'A72

Jeudi, peu après 16 heures, un accident est survenu à la sortie du tunnel de la Terrasse, dans le sens Saint-Etienne- Clermont-Ferrand. La collision a impliqué trois voitures et concerné cinq personnes. Rapidement sur les lieux, les pompiers ont pris en charge deux blessés légers lesquels ont été évacués sur l'hôpital Nord. Le temps de l'intervention, le trafic a été fortement impacté sur cet axe toujours très fréquenté. Conséquence : des bouchons importants se sont formés. Selon les premiers éléments, la perte d'une roue de secours par un automobiliste serait à l'origine de cet accident de la route.

LOIRE

Le corps sans vie d'un professeur de l'IUT de Roanne retrouvé à Pierre-Bénite

Les membres d'une équipe chargée d'évacuer des branchages des berges ont fait une macabre découverte, mercredi soir, au pied du barrage Pierre-Bénite, dans le Rhône. Ils ont retrouvé le corps sans vie de d'un professeur de l'IUT de Roanne porté disparu depuis presque trois semaines. Il était âgé de 52 ans. Le quinquagénaire n'avait plus donné signe de vie depuis le lundi 25 novembre après avoir dispensé des cours de gestion d'entreprise. L'identité de la victime ne fait aucun doute, indiquait ce jeudi la police. La thèse du suicide non plus.

RHÔNE Justice

Procès en appel : les décrocheurs ne se démontent pas

Ils assument le vol du tableau officiel du président de la République, et les risques encourus. Les deux Lyonnais relaxés en première instance comparaissent jeudi à la cour d'appel, avec le soutien de Cécile Duflot.

Fanny Delahalle, 35 ans, ne se démonte pas face aux hauts magistrats de la cour d'appel de Lyon. La jeune femme au timide sourire assume le vol du tableau officiel du président de la République, commis le 21 février 2018, dans la mairie du 2^e arrondissement de Lyon. « Je déteste faire ça, ça me stresse beaucoup, on s'organise pour que ça se passe le mieux possible », expose la militante écologiste, d'une douce voix ferme, qui fait trembler les franges de ses petites bottines en daim. Déjà condamnée à un mois avec sursis, en février 2018 à Paris, pour une intrusion sur la tour Eiffel, elle dit solennellement : « J'ai décidé de consacrer ma vie, mon temps, je suis prête à sacrifier ma liberté physique et financière, nous ne sommes pas à une période normale de notre histoire ». Manches retroussées, baskets usées, Pierre Goinvic, 38 ans, dit qu'ils rendront le portrait, si le président passe aux actes. « Sous condition » complète le président Eric Séguy. Les deux militants font partie des 64 militants non violents poursuivis par les tribunaux français, pour le décrochage de 133 portraits d'Emmanuel Macron, destiné à « faire bouger le gouvernement face au danger climatique qui nous guette. »

« Parfois les juges font changer le cours de l'histoire »

Contrairement à toutes les autres décisions actuellement prises, les deux Lyonnais ont été relaxés une première fois par le tribunal correctionnel de Lyon, le 16 septembre, dans un jugement qui a fait couler beaucoup d'encre. Emmanuel Gounot, statuant à



Les deux militants jugés jeudi en appel. L'ancienne ministre Cécile Duflot (arrière-plan) était présente. Photo Progrès/Richard SCHITTLY

la juge unique, a reconnu « l'état de nécessité », notion juridique qui absout un délit s'il a été commis face à un péril imminent, sans autre choix possible. « Parfois les juges font changer le cours de l'histoire », s'enflamme encore Cécile Duflot, 44 ans.

L'ancienne ministre vient une nouvelle fois témoigner, pour dire toute l'inertie de la France en matière d'engagement écologique. Et défendre les militants qui alertent opinion et décideurs, à hauteur de ceux qui ont fait cesser discrimination raciale ou avortement criminalisé.

L'avocat général reconnaît du bout des lèvres que le questionnement climatique est « légitime », mais la loi ne juge pas sur un mobile ou des motivations. Pour lui, l'état de nécessité ne tient pas, car le vol n'est pas l'unique possibilité d'agir. L'avocat général Philippe de Monjour requiert leur condamnation pour vol en réunion à 500 d'amende. Appel du parquet, délai record d'audience : « On a l'impression d'une forme d'acharnement pour essayer d'éteindre l'incendie », plaide Thomas Fourrey. Pour le défenseur, le décrochage symbolique était « l'unique possibilité pour interpellé celui qui nous dirige. » Le jugement sera rendu le 14 janvier.